



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 juin 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Caroline
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	JACQUEMARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Marien LOVICH	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Madame Marie-Hélène	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET	Madame Valérie TEISSEIRE
	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Frédéric FAVERJON
	Madame Céline RENAUD	

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : CULTURE

Association Ici l'Onde - Convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2028 « centre national de création musicale » à conclure entre la Ville, l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté

La Ville de Dijon est engagée dans une politique volontariste visant à favoriser le soutien à la création et à l'innovation artistiques, l'accès à la culture pour tous ainsi que la transmission et la valorisation d'un patrimoine artistique et culturel, favorisant le rayonnement et l'attractivité du territoire.

Le domaine musical constitue un axe important de la politique culturelle de la Ville de Dijon. Ce secteur est animé par un réseau d'acteurs dont fait partie l'association Ici l'onde.

L'association étant désormais titulaire, depuis juillet 2024, du label « centre national de création musicale », il est proposé de conclure avec elle et les autres partenaires publics (État, Région Bourgogne Franche-Comté) une convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2028 pour accompagner la mise œuvre de son projet artistique et culturel et définir les modalités de son évaluation.

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet conçu par ses directeurs.

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général de la structure - conformément aux budgets prévisionnels joint en annexe - et à la réalisation du projet artistique et culturel. Le budget de l'association s'élève en 2025 à 354 386 € .

La Ville a alloué à l'association une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € en 2025.

Dans le cadre de cette première convention, l'association confortera et renforcera son projet en :

- développant des espaces de recherche, des temps de résidence et de création, des événements en saison comme en festivals, des actions artistiques, culturelles et pédagogiques
- soutenant l'émergence et la professionnalisation
- pérennisant les actions en lien avec les autres centres et acteurs de la création musicale

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2028 « centre national de création musicale » et **autoriser** Madame la Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale

- **d'autoriser** à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision

SCRUTIN POUR : 58

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 7 PROCURATION(S)